

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Etre capable, en appliquant les méthodes basiques de cuisine, de préparer les aliments pour le repas.	Examen théorique et pratique à l'issue de la formation agréé par le ministère certificateur.	Ils sont mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 12 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de cuisinier de navire et de l'attestation de formation de base à l'hygiène.
Etre capable de veiller à l'hygiène alimentaire et prévenir les maladies d'origine alimentaire.	Examen théorique et pratique à l'issue de la formation agréé par le ministère certificateur.	Ils sont mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 12 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de cuisinier de navire et de l'attestation de formation de base à l'hygiène.
Connaître les notions de base de la nutrition, des régimes, des allergies et des intolérances alimentaires.	Examen théorique et pratique à l'issue de la formation agréé par le ministère certificateur.	Ils sont mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 12 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de cuisinier de navire et de l'attestation de formation de base à l'hygiène.
Etre toujours attentif à conserver une bonne hygiène personnelle.	Examen théorique et pratique à l'issue de la formation agréé par le ministère certificateur.	Ils sont mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 12 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de cuisinier de navire et de l'attestation de formation de base à l'hygiène.
Savoir appliquer les obligations relatives à la gestion des vivres et au système de stockage des déchets de cuisine à bord du navire.	Examen théorique et pratique à l'issue de la formation agréé par le ministère certificateur.	Ils sont mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 12 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de cuisinier de navire et de l'attestation de formation de base à l'hygiène.